



Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

WP Quality No. 67/05

4 février 2005
Original : anglais

F

Rapport du Comité de la qualité sur la réunion 26 janvier 2005

1. Le Comité de la qualité s'est réuni le 26 janvier 2005 sous la présidence du Directeur exécutif, M. Néstor Osorio.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document WP-Quality No. 65/04 Rev. 1.

Point 2 : Programme d'amélioration de la qualité du café

3. Le Directeur exécutif a présenté le rapport de situation sur l'application du programme d'amélioration de la qualité, figurant dans le document WP-Quality No. 66/05. Le programme facultatif pourrait contribuer à améliorer la qualité du café et à valoriser les exportations de café. Les Membres exportateurs qui ne donnent pas encore de renseignements sur la qualité du café exporté (taux d'humidité et défauts) et ne remplissent pas la case 17 des certificats d'origine de l'OIC qui accompagnent chaque expédition de café, ont été invités à le faire le plus rapidement possible.

4. Le Comité a pris note de ces renseignements et a noté qu'un document intitulé "Gestion des risques posés par l'OTA : Recommandations relatives à l'achat de café vert" avait été préparé par la Fédération européenne du café et distribué à tous les Membres de l'OIC sous la référence ED-1939/05.

Point 2.1 : Classifications du *London International Financial Futures and Options Exchange (LIFFE)*

5. Le Chef des opérations a indiqué que l'Organisation suivait les données du *London International Financial Futures and Options Exchange (LIFFE)* sur les classifications des Robustas depuis octobre 2002, date à laquelle le programme d'amélioration de la qualité du café a été introduit en vertu de la Résolution numéro 407. Les tableaux 1-A et 1-B de l'annexe au document WP-Quality No. 66/05 contiennent des informations sur les volumes classés par le LIFFE en 2003 et 2004 par origine, port de destination et qualité. La totalité des classifications a été comparée aux cafés classés par le LIFFE en types 3, 4 et non délivrables selon son propre système de classification. Le volume élevé de café de ces qualités en 2004 reflète le volume de café échangé à l'heure actuelle. Le Comité a pris note de ces renseignements.

Point 2.2 : Classifications et discussions avec le *New York Board of Trade*

6. Le Comité a noté que l'OIC avait eu des discussions avec le *New York Board of Trade (NYBOT)* au sujet de l'obtention de données sur les classifications quotidiennes d'Arabicas dans le cadre du contrat "C". Le représentant du NYBOT a déclaré que le café classé maintenait un bon niveau de qualité conforme aux objectifs de l'OIC. Le détail des cafés classés et non délivrables est disponible sur le site web du NYBOT. Le Comité a pris note de ces renseignements.

Point 2.3 : Conformité aux normes de qualité optimales de la Résolution numéro 420

7. Le Comité a noté que depuis que la Résolution numéro 420 est entrée en vigueur le 1 juin 2004, 11 Membres respectent pleinement les normes de qualité optimales de la Résolution et remplissent la case 17 des certificats d'origine de l'OIC. Il s'agit des pays suivants : Bolivie, Brésil, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Éthiopie, Mexique, Nicaragua, Papouasie-Nouvelle-Guinée et République dominicaine. Un autre pays, la Tanzanie, respecte partiellement la Résolution. Au cours des six mois écoulés depuis juin 2004, 40,7 millions de sacs ont été exportés (27,2 millions de sacs d'Arabica, 13,5 millions de sacs de Robusta). Sur cette quantité, 66% d'Arabica et 3,75% de Robusta étaient totalement conformes aux dispositions de la Résolution. En ce qui concerne l'Arabica, on estime qu'à l'avenir environ 80% du café exporté sera conforme à la Résolution. Les exportateurs de Robusta les plus importants n'appliquent pas encore la Résolution dans sa totalité.

8. Le Comité a également noté que le Directeur exécutif se rendra à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en février 2005 pour examiner la coopération dans le cadre du Protocole de coopération signé en septembre 2004, y compris la

question de l'assistance technique. Enfin, le Comité a noté que l'OIC continuerait de suivre la question du respect des normes de qualité optimales de la Résolution numéro 420 et examinerait attentivement les renseignements fournis par les Membres dans la case 17 des certificats d'origine.

Point 2.4 : Résultats du programme d'amélioration de la qualité

9. Le Comité a noté que les résultats du programme d'amélioration de la qualité pourraient avoir des avantages multiples pour les Membres participants. Par exemple, les brochures publicitaires publiées par les pays Membres pourraient indiquer que 90% des exportations de café sont conformes aux normes optimales de l'OIC. Le Comité examinera plus en détail les moyens de faire connaître les résultats du programme d'amélioration de la qualité à la prochaine réunion où des informations sur l'application du programme seront disponibles.

Point 3 : Normes de qualité

10. Le Comité a noté que la norme 10470:2004 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) sur les défauts dans le café vert avait été publiée et que l'OIC consulterait le Président du Comité technique de l'ISO au sujet de la diffusion de cette norme aux Membres.

Point 4 : Autres usages du café et systèmes de classification et d'étiquetage

11. Le Comité a noté que l'Organisation avait établi des contacts supplémentaires avec le *International Centre for Science and High Technology* (ICS) de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel de Trieste au sujet du projet sur l'utilisation des sous-produits du café et les autres usages du café de moindre qualité (document WP-Board No. 942/03). L'ICS a indiqué qu'il devrait avoir les ressources pour formuler ce projet et qu'il était intéressé par le rôle d'Agence d'exécution du projet.

12. Le Comité a également noté que le Directeur exécutif était entré en contact avec l'Institut brésilien de technologie alimentaire (ITAL) au sujet des résultats d'une initiative sur l'utilisation éventuelle du café défectueux en tant que combustible, aliment pour les animaux et engrais et sur l'extraction de l'huile du café pour utilisation dans les produits alimentaires et cosmétiques. Cette initiative avait été présentée au Conseil en septembre 2001. L'ITAL a informé l'OIC que pendant plus d'un an, le projet avait été soumis à plusieurs bailleurs de fonds sans retenir leur attention et que l'équipe à l'origine du projet avait été dissoute.

Point 5 : Rapport au Comité exécutif

13. Le Comité a noté que le Directeur exécutif continuerait de souligner l'importance de la qualité comme moyen de valoriser les exportations ainsi que des efforts faits par les Membres exportateurs pour améliorer la qualité, et qu'il ferait rapport au Comité exécutif sur les débats de cette réunion.

Point 6 : Questions diverses

14. Aucune question n'a été soulevée sous ce point.

Point 7 : Prochaine réunion

15. Le Comité a noté que sa prochaine réunion aurait lieu pendant la 93^e session du Conseil en mai 2005.